

## **Réponse du Coordonnateur de la fiabilité à la demande de la Régie du 14 mars 2017**



1 **Demande**

2 En se référant aux réseaux des pointes d'hiver 2018-2019 et d'été 2019 (pièce B-0073, p. 12 et 13),  
3 veuillez fournir les quantités d'énergie (MW) transitées dans chacune des lignes de transport  
4 exploitées à des tensions de 200 kV et de 300 kV en les identifiant par leur numéro de circuit ou par  
5 les noms de leurs postes terminaux. Subsidiairement, les résultats complets des écoulements de  
6 puissance des réseaux référés précédemment pourront être déposés à titre de réponse.

7

8 **Réponse**

9

10 **Le Coordonnateur dépose sous pli confidentiel les résultats complets des écoulements de**  
11 **puissance des réseaux des pointes d'hiver 2018-2019 et d'été 2019. Ces résultats ont été obtenus**  
12 **du Transporteur (à titre de Planificateur de réseau de transport). Ces résultats permettent de**  
13 **déterminer les puissances transitées dans chacune des lignes de transport exploitées à des**  
14 **tensions de 230 kV et de 315 kV.**

15

16 **Le Transporteur souligne que les écoulements de puissance aux schémas déposés reflètent la**  
17 **modélisation du réseau de transport planifié, effectuée en 2014 sur la base de l'ensemble des**  
18 **hypothèses dont le Transporteur disposait à ce moment, notamment relativement aux**  
19 **prévisions de charge du Distributeur, au profil de production et à la topologie du réseau de**  
20 **transport. Ces hypothèses sont sujettes à changement selon les réseaux planifiés pour une année**  
21 **donnée, de sorte que les puissances transitées dans des lignes de transport différeront également**  
22 **selon les réseaux planifiés.**